

PAR COURRIEL

Le 31 janvier 2025

DEMANDEUR

N/Réf. : 202501-23

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 13 janvier 2025.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Vous les trouverez ci-joints. Vous remarquerez que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après Loi sur l'accès. En effet, nous avons retranché les renseignements confidentiels au sens de l'article 48 de cette loi.

La recherche a également permis de repérer d'autres documents en lien avec votre demande. Toutefois, nous vous informons que ces documents relèvent davantage de la compétence du Secrétariat du Conseil du trésor. En vertu de

l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

Secrétariat du Conseil du trésor

Monsieur Maxime Perreault
Responsable de l'accès aux documents et de la
protection des renseignements personnels
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8
acces-prp@sct.gouv.qc.ca

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérroux-Lemay

p. j. : 3

Tardy, Isabelle (SG)

De: Racine, Anne (BSM)
Envoyé: 5 septembre 2024 17:19
À: Lévesque, Valérie (BSMASG)
Cc: Théroux-Lemay, Matilde (SG); Plamondon, Kathy (DGGFIC)
Objet: TR: Lettre du SCT - Suivi budgétaire 2024-2025 au 30 juin 2024 - MRNF
Pièces jointes: 240905_Lettre_MRNF_SCT _suivi budgétaire 24-25.pdf; MRNF_Annexes 1 et 2.pdf

Comme évoqué ce PM, voici la lettre du SCT. Nous devons produire un plan de résorption des dépassements anticipés de nos effectifs et de nos enveloppes d'ici la semaine prochaine. J'aimerais savoir si vous êtes en mesure de m'indiquer rapidement (genre demain) quelle est la provenance de ces dépassements (secteurs) et m'indiquer s'il y a lieu de demander aux secteurs de produire les plans (autrement dit, reproduire à l'interne la façon de faire du SCT).

Merci.

Anne Racine
Sous-ministre
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Art. 48

Tardy, Isabelle (SG)

De: Racine, Anne (BSM)
Envoyé: 11 septembre 2024 17:15
À: Lévesque, Valérie (BSMASG)
Cc: Bédard, Julien (SG); Thérioux-Lemay, Matilde (SG); Giroux, Isabelle (SG)
Objet: TR: Lettre du SCT - Suivi budgétaire 2024-2025 au 30 juin 2024 - MRNF
Pièces jointes: 240905_Lettre_MRNF_SCT _suivi budgétaire 24-25.pdf; MRNF_Annexes 1 et 2.pdf

Bonjour Valérie,

L'échéance pour revenir au SCT étant vendredi, j'aimerais entendre parler de ce qui est envisagé demain. Je n'ai pas besoin d'avoir le document final, mais j'aimerais minimalement avoir une idée pour qu'on puisse s'ajuster au besoin.

Si tu as besoin qu'on s'en parle, je suis disponible à 11h demain matin.

Par ailleurs, je n'ai pas eu la confirmation de la transmission des mesures d'examen des dépenses au SCT. Je présume que c'est fait bien sûr, mais je veux m'assurer qu'on a une trace.

Anne Racine
Sous-ministre
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts